

par la stupidité de ceux qui l'ont refusée. Il y a dans le même domaine une autre autorité. La seule mention de son nom suffira à le classer de la sorte. Je veux parler du professeur J. A. Maxwell de l'Université Clark (États-Unis). C'est un spécialiste remarquable dans le domaine des relations fédérales-provinciales. A la page 15 de sa communication intitulée "Faits récents dans le domaine des relations fiscales fédérales-provinciales au Canada", il dit ce qui suit:

Le 29 avril 1946, la conférence se réunissait de nouveau à Ottawa pour étudier des propositions révisées. Après examen des deux grandes concessions que le gouvernement fédéral avait faites jusque-là, il était alors manifeste que l'entente dépendait de l'Ontario et du Québec. Exception faite de quelques réserves d'importance secondaire, les sept autres provinces étaient disposées à accepter les propositions révisées. L'attitude du Québec était énigmatique, mais les généralisations du premier ministre Duplessis donnaient à entendre qu'un accord serait impossible... Le premier ministre Drew était plus précis dans les demandes qu'il formulait pour l'Ontario... Un calcul approximatif indiquait que l'acceptation des propositions ontariennes ajouterait au moins 134 millions, et peut-être 234 millions, par année au maximum que s'était fixé le gouvernement fédéral.

Écoutons bien ce qui suit:

C'est ce roc qui a fait sombrer la conférence le 3 mai. Un écart aussi considérable, après plus de neuf mois de pourparlers, semblait impossible à combler.

Le chef de l'opposition a là ma réponse.

L'hon. M. Drew: Elle ne vaut pas grand chose.

M. Fleming: Ces deux messieurs ont certes été dupés à leur arrivée ici pour parler aujourd'hui.

L'hon. M. Sinclair: Une voix autorisée et indépendante; c'est ce que vous voulez.

M. Fleming: Ne pourrions-nous pas avoir l'opinion d'un Canadien?

M. H. R. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, notre pays est en proie à une régression économique très grave. Quelque intérêt que trouvent les députés à ressasser cette vieille rengaine, il me semble que cela ne contribue guère à la solution des principaux problèmes importants auxquels fait face notre pays. Il est évident que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Justice et le chef de l'opposition étaient en grande forme cet après-midi. Nous avons grandement joui des échanges de vues qui se sont faits de part et d'autre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a sans doute prononcé un discours intéressant et instructif. Je suis heureux que soit consigné au compte rendu le montant des diverses subventions que verse actuellement le Gouvernement au chapitre de

l'hygiène publique. Mais, si le Gouvernement se réjouit tant que cela d'accorder de telles subventions (30 ou 31 millions de dollars, je pense), combien plus heureux serait-il,—les membres de la CCF aussi,—s'il appliquait toutes les propositions qu'il a formulées lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945 et s'il établissait actuellement un programme d'assurance-santé?

Je rappellerai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que les propositions formulées à la conférence fédérale-provinciale de 1945 exigeaient de la trésorerie fédérale un versement annuel de l'ordre de 150 millions de dollars. Les montants relativement peu élevés affectés actuellement à la santé nationale indiquent d'une façon générale combien le Gouvernement fédéral est loin d'avoir donné suite aux engagements qu'il a pris en 1945 à l'égard des propositions relatives à l'assurance-santé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fournirait au débat un apport beaucoup plus important, si le gouvernement fédéral était disposé à mettre immédiatement en vigueur un programme national d'assurance-santé. La revue des événements passés ne manque pas d'intérêt mais la population du Canada voudrait l'assurance-santé immédiatement.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a signalé que le gouvernement fédéral à la conférence fédérale-provinciale a proposé qu'une pension de vieillesse de \$30 par mois soit versée à toutes les personnes de plus de 70 ans sans évaluation des ressources et aux personnes de 65 à 69 ans avec évaluation des ressources. Il a ajouté qu'on avait donné suite à cette proposition et que le montant était aujourd'hui de \$40 au lieu de \$30. Au point de vue de la puissance d'achat des \$30 dont il est question dans les propositions de 1945, j'estime que le Gouvernement devrait doubler ce montant. Même s'il était ainsi augmenté immédiatement, et porté au delà des \$30 proposés en 1945 pour la pension de vieillesse, le nouveau montant aurait une puissance réelle d'achat encore bien inférieure.

Si intéressants qu'aient été les discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de la Justice, le premier ministre (M. St-Laurent) devrait, à mon avis, participer au débat actuel et dire au Parlement et à la population du Canada de quelle façon le Gouvernement se propose de s'attaquer au problème du chômage. Qu'entend faire le Gouvernement pour les 600,000 Canadiens qui sont sans travail? Nous avons eu un débat prolongé sur le chômage. Le premier ministre est resté à son siège sans intervenir, comme il le fait au cours de ce débat-ci. Il n'a pas, non plus, à

[L'hon. M. Garson.]